

**G
R
A
T
T
E
P
A
N
C
H
E**



EDITORIAL DU MAIRE

Au nom du Conseil Municipal, je vous remercie à nouveau de nous avoir fait confiance les 6 et 13 Mars 1983.

Cette période électorale s'est déroulée dans le calme, les contacts que j'ai eus avec chacun d'entre vous m'ont prouvé qu'il était possible de réaliser nos objectifs principaux définis avant les élections à savoir : l'amélioration des relations entre tous les habitants et celle du cadre de vie.

Je remercie tous ceux qui ont bien voulu nous témoigner leur sympathie le jour de l'élection du Maire et des adjoints. Notre tâche commence, ce journal vous permettra je l'espère de bien comprendre les problèmes communaux et surtout de favoriser la discussion entre les élus et vous. Les Commissions, dont la composition vous est donnée aux pages 5 et 6, sont ouvertes à tous, il vous suffit d'en faire la demande et vous serez convoqués normalement comme les Conseillers.

Je remercie également tous ceux qui ont déjà commencé à améliorer le cadre de vie par des aménagements de leurs bâtiments, clôtures ou plantations. La propreté et l'embellissement sont l'affaire de tous, aussi je compte sur vous pour faire en sorte qu'au fil des années notre petit village s'égaie tout en conservant son caractère rural.

La Commune prend part à cette amélioration, le garde consacra désormais la majeure partie de son temps à l'entretien des voies, chemins et espaces verts, et je proposerai au Conseil Municipal de voter une enveloppe permettant de réaliser quelques plantations pour l'automne prochain.

Sachez que vous avez élu des gens responsables qui ont pris l'engagement de servir les intérêts de la collectivité et que vous pouvez les contacter à tous moments.

Je souhaiterais également que ceux d'entre vous, sensibilisés sur les problèmes de la gestion d'une Commune, participent aux réunions du Conseil Municipal (il suffit de demander la parole).

Permettez-moi de terminer en remerciant tout particulièrement Monsieur DEWEER qui nous a permis de reproduire l'un de ses fusains pour la couverture de ce 1er bulletin.

HANIN J.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPOSITION

HANIN Jean-Claude - RYON Gérard - NAVARRE André - BUQUET René -
BUQUET Jean-Pierre - DEVISME Francis - HENIQUEZ Claudine - JONNEAU Annie -
MERCIER René - NAVARRE Jean-Claude - SOMMERMONT Jean-Michel.

REUNION DU 18 MARS 1983 :

Ont été élus : Maire : HANIN Jean-Claude
1er adjoint : RYON Gérard
2ème adjoint : NAVARRE André

*à l'issue de cette réunion un pot a été offert par tous les Conseillers
aux 80 personnes présentes.*

REUNION DU 28 MARS 1983 :

*Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués
aux Syndicats et des membres des Commissions Communales.*

LES SYNDICATS

DELEGUES AU SIVOM* DE BOVES : Mr HANIN Jean-Claude
RYON Gérard

- . Le SIVOM de BOVES regroupe la majorité des Communes de notre Canton et nous sommes partie prenante pour les chemins communaux.*
- . La première tâche des deux délégués sera d'obtenir dans le plus bref délai le bordurage de la rue d'Amiens et de la rue du Haut.*

DELEGUES AU SIVOM D'AILLY-SUR-NOYE : Mr HANIN Jean-Claude
NAVARRE André

- . La Commune de GRATTEPANCHE fait partie de ce Syndicat pour le fonctionnement du C.E.S. ainsi que pour le ramassage des ordures ménagères, aides familiales et club du 3ème âge.*

* SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX D'ORESMAUX : Mr HANIN Jean-Claude

Mr BUQUET René

Mr MERCIER René

- . *L'alimentation en eau de notre Commune est insuffisante et compromet gravement les autorisations de construire. Il nous faut obtenir le plus rapidement possible le renforcement de la canalisation principale ou tout autre solution permettant aux abonnés placés en bout de réseau d'avoir une pression convenable.*

DELEGUES AU SYNDICAT D'ELECTRICITE : Mr HANIN Jean-Claude

Mr NAVARRE André

- . *La Commune est maintenant convenablement desservie, un renforcement de réseau étant intervenu en 1982.*

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire est Président de toutes les Commissions

COMMISSIONS DES IMPOTS

- . *La Commission des Impôts est composée de six titulaires et six suppléants choisis par le Préfet parmi une liste de vingt quatre noms proposés par le Conseil Municipal.*
- . *Le but de cette Commission est de veiller à la juste répartition des impôts entre tous.*
- . *La composition définitive de cette Commission vous sera précisée dans le prochain bulletin.*

COMMISSION DU B.A.S. (Bureau d'Aide Sociale)

- . *La Commission du B.A.S. est composée de quatre membres du Conseil Municipal. :
Mr NAVARRE J.C. - Mr DEVISME F. - Mme JONNEAU A. - Mr BUQUET J.P.
de trois membres extérieurs nommés par le Préfet (mandat valable jusqu'à fin 1983) :
Mr FLEURY P. - LECLERC J.B. - NAVARRE D.
et d'un membre des Associations Familiales :
Mr SOMMERMONT E.*
- . *La Commission du B.A.S. a comme mission d'aider toutes les personnes de la Commune en difficulté.*
- . *La tâche des membres est essentiellement de trouver des recettes afin de pouvoir établir un budget.*

COMMISSION DU BUDGET : Mr RYON Gérard

Mr NAVARRE André

Mme HENIQUEZ Claudine

- . *Son rôle est de préparer le budget qui sera ensuite proposé au vote du Conseil Municipal.*

COMMISSION DES FETES : Mr SOMMERMONT Jean-Michel

Mr RYON Gérard

- . *Son rôle est de favoriser toutes les initiatives permettant l'animation du village.*

COMMISSION D'INFORMATION : Mme HENIQUEZ Claudine

Mme JONNEAU Annie

Mr RYON Gérard

Mr GOURGUECHON Francis

- . *Son rôle est de préparer et de diffuser le bulletin.*

COMMISSION DES TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT : Mr RYON Gérard

Mr NAVARRE Jean-Claude

Mr SOMMERMONT Jean-Michel

- . *Son rôle est de :*

- *donner avis sur toutes les constructions nouvelles ;*
- *réfléchir sur tous les travaux à réaliser dans la Commune, de préparer les dossiers, de proposer des solutions ;*
- *définir un périmètre d'agglomération en vue de l'établissement d'une carte communale.*

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUTES CES COMMISSIONS VOUS SONT OUVERTES POUR UNE PARTICIPATION A PART ENTIERE.

Après ces élections, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 1983.

Le budget s'élève à 270 474 F.

RECETTES		DEPENSES	
Contributions directes (Impôts locaux)	143 626	Denrées et fournitures	23 000
Dotation globale (Etat)	125 873	Frais de Personnel	106 000
Divers	975	Travaux	24 000
		Charges intercommunales	61 899
		Frais de gestion générale	32 700
		Investissement	19 921
		Divers	2 954
	270 474		270 474

QUESTIONS DIVERSES

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal institue une Taxe Locale d'Equipement de 2 % à compter du 1er Avril 1983. Cette taxe sera applicable pour toute construction dont le permis de construire aura été déposé en Mairie après le 1er Avril.

TRAVAUX

Le Maire signale que les travaux de réfection de la cloche de l'Eglise (15 757 F payable en 1983) sont en cours.

Les travaux PTT qui auraient dû avoir lieu rue Drevelle après ceux de réfection de la chaussée et bordurage ont été avancés. Remercions-en les Services de l'Equipement et ceux des P.T.T. pour la coordination.

Les plans définitifs des travaux de réfection de la rue Drevelle sont pratiquement terminés.

Le Maire informe le Conseil que le lotissement de Monsieur BUQUET, rue de St-Saufliou, est désormais conforme au règlement d'incendie, les permis de construire peuvent être délivrés.

o

o

o

A PROPOS DE ...

L'ASSOCIATION FAMILIALE

A la suite de la démission de son Président, Monsieur Ghislain VASSEUR, l'Association Familiale, réunie le 31 Mars, a élu un nouveau bureau composé comme suit :

Président : Mr VASSEUR J.L.
 Vice-Président : Mr SOMMERMONT E.
 Secrétaire-Trésorier : Mme SOMMERMONT F.



La prochaine réunion de l'Association Familiale aura lieu le SAMEDI 23 AVRIL 1983 à 20 h 30 à la Salle.

VENEZ NOMBREUX, L'ANIMATION DU VILLAGE EST L'AFFAIRE DE TOUS.

L'ECOLE



Actuellement l'effectif est de dix élèves. A la rentrée prochaine il est prévu neuf élèves, ce chiffre étant le minima pour éviter la fermeture, souhaitons que les constructions nouvelles apportent quelques élèves supplémentaires pour sauvegarder notre école.

En ce qui concerne la Maternelle, le Conseil Municipal étudiera la possibilité d'un regroupement avec une Commune voisine, exemple RUMIGNY.

CLUB DU 3ÈME AGE

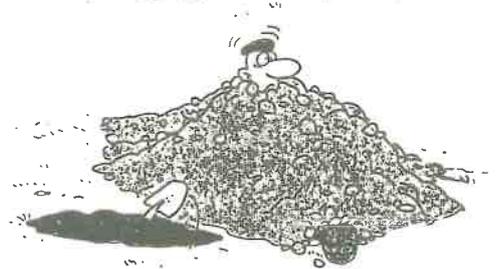


Un club du 3ème âge existe dans le cadre du SIVOM D'AILLY-sur-NOYE. Ce club est très actif, il propose des activités, des voyages, et nous vous tiendrons au courant de toutes ces manifestations.

Des cartes sont à votre disposition au prix de 15 F. Cette somme représentant votre contribution volontaire pour l'animation de ce club. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à M. le Maire.

DES TRAVAUX

Le Vendredi 1er Avril, les riverains de la rue Drevelle se sont réunis chez Mr & Mme DEWEER pour prendre connaissance des plans d'aménagement de leur rue. M. le Maire après avoir expliqué le projet et informé des accords pris avec Mme CORNIQUET qui a accepté de céder du terrain à la Commune afin de permettre la réalisation d'une route de 5 m et l'amélioration du virage, la réunion s'est terminée autour d'un "pot" offert par Mr et Mme DEWEER.



Sans légende

Repose

DES FETES

La fête locale aura lieu les 18 et 19 Juin 1983. Le programme est en cours d'établissement par l'Association Familiale et le Comité des Fêtes et vous sera communiqué ultérieurement.

Les enfants fréquentant l'école de GRATTEPANCHE seront en congé le Lundi 20 Juin 1983.

CHEZ NOS VOISINS : RUMIGNY - Fête locale 27-28-29 Août 1983

SAINS-en-AMIENOIS - Kermesse le 5 Juin 1983

ESTREES-sur-NOYE - Fête locale 27-28-29 Août 1983

DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Permanences les Lundi et Jeudi de 17 h à 18 h 30 et sur rendez-vous.

	: M. GOURGUECHON F.	Tél 42.08.18
	: M. HANIN J.C.	Tél 42.08.84
Pour joindre	: M. RYON G.	Tél 42.02.94
	: M. NAVARRE A.	Tél 42.00.28

NOS AMIS A QUATRE PATTES

Les chiens comme nous, sont heureux d'être à la campagne. Il faut cependant comprendre que "la liberté des uns s'arrête, là ou commence celle des autres". Un chien en liberté cause quelques soucis au voisinage : poubelles renversées qu'il n'est pas agréable de ramasser, jardins piétinés, sans compter l'accident qu'il pourrait provoquer. Il faut cependant être tolérant en ce domaine et savoir qu'une bête peut toujours s'échapper malgré toutes les précautions que l'on peut prendre (les anciens le savent bien, eux, qui avaient beaucoup de bêtes). Croyez vous qu'une contravention aurait un effet dissuasif à l'encontre d'un chien décidé

à rencontrer à tout prix sa compagne?

Ne pensez vous pas

qu'il serait

préférable de donner

un petit coup de fil au

propriétaire lorsque vous rencontrez son chien ? Les relations s'en trouveraient certainement améliorées.



o
o o

CE JOURNAL EST OUVERT A TOUS . SI VOUS AVEZ DES
SUGGESTIONS, INFORMATIONS, DOCUMENTS INTERESSANT
LA COLLECTIVITE, VOUS POUVEZ EN FAIRE PART A L'UN
DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INFORMATION.